

Poursuivie en diffamation, la veuve du juge Borrel a été relaxée



Le tribunal correctionnel de Paris a relaxé jeudi la veuve du juge Borrel, poursuivie en diffamation par l'ancien propriétaire d'un café djiboutien qu'elle avait mis en cause dans un livre édité chez Flammarion et intitulé «Un Juge assassiné».

Le corps du juge Bernard Borrel avait été retrouvé en 1995, à moitié carbonisé dans un ravin à Djibouti. La justice djiboutienne avait conclu au suicide, une thèse longtemps privilégiée par la justice française qui a finalement retenu celle du meurtre.

Tout en reconnaissant qu'Elisabeth Borrel ne disposait «d'aucune preuve de

l'implication» de l'ancien propriétaire de «L'Historil», Alain Romani, «dans les faits litigieux», la 17e chambre a décidé de la relaxer «au bénéfice de la bonne foi». Une relaxe a également été accordée au journaliste co-auteur de l'ouvrage et à Flammarion.

M. Romani avait porté plainte en janvier 2007 contre neuf passages de l'ouvrage qui lui imputait notamment d'avoir participé à l'assassinat de Bernard Borrel.

Dans «Un Juge assassiné», Elisabeth Borrel relate le témoignage de Mohamed Alhoumekani, ex-garde de la présidence de Djibouti, qui affirme avoir entendu, le jour de la mort du juge, cinq hommes rendre compte à Ismaël Omar Guelleh, alors directeur de cabinet du président, de la mort du «juge fouineur».

Selon lui, Alain Romani ferait partie de ces cinq hommes.

Pour le tribunal, de telles allégations sont bien diffamatoires. Toutefois, Elisabeth Borrel s'est exprimée avec «une prudence suffisante», ont jugé les magistrats.

A leurs yeux, «l'adversité à laquelle elle a dû faire face durant plus de dix ans pour convaincre l'opinion et l'autorité judiciaire en charge de l'affaire de la version de l'assassinat -aujourd'hui tenue pour certaine- justifiait qu'elle puisse faire état des déclarations de Mohamed Aloumekhani, déterminantes dans l'évolution de l'affaire et qui mettaient incidemment en cause Alain Romani».